

Le droit canonique au défi des religions et des sociétés

Pour la 2^e fois de son histoire, la Faculté de Droit canonique de l'Institut Catholique de Paris accueille le XVII^e congrès de l'association internationale de juristes, la *Consociatio Internationalis studio iuris canonici promovendo*, du 13 au 16 septembre 2022. Plus de 200 chercheurs, praticiens et experts du droit participent à cet événement international dont le thème est cette année : *Personne, droit et justice. La contribution du droit canonique dans l'expérience juridique contemporaine.*

Quelle que soit la place du droit canonique au regard des droits séculiers qu'il rencontre, entre reconnaissance concordataire ou reconnaissance simple de règlement intérieur, celui-ci offre un lieu de réflexions à l'expérience juridique contemporaine.

En partant du trinôme « personne, droit et justice », le droit canonique entend proposer une réponse à « l'art du juste » (l'art juridique par excellence – qui permet de donner la solution la plus juste dans un cas donné) entre principes universels, cela dans un dialogue constant avec les différents droits.

Quelle signification pour le droit canonique ?

C'est dans ce contexte que le colloque étudie, entre fondements du droit et élaborations normatives, le positionnement du droit canonique dans sa théorie et sa pratique, alors que ses sujets vivent un pluralisme juridique de fait. Ce positionnement se confronte et répond, dans une discussion toujours perfectible, à l'expérience des sujets de droit en tant que citoyens et membres de l'Eglise catholique.

La *Consociatio internationalis studio iuris canonici promovendo*, en collaboration avec la Faculté de Droit canonique de l'Institut Catholique de Paris, invite les chercheurs, les praticiens et les spécialistes à participer au Congrès. Les discussions permettent un enrichissement et un développement fructueux pour la réflexion juridique et canonique.

Le thème *Personne, droit et justice* s'inscrit dans le cadre français marqué par la laïcité. Il permet ainsi aux mondes canonique et civiliste de se rejoindre. Cette problématique s'inscrit également dans le cadre de la recherche universitaire de l'Institut Catholique de Paris dont l'Unité de Recherche s'intitule « Religion, culture et société » (EA7403).

A propos de l'Institut Catholique de Paris

L'Institut Catholique de Paris, fondé en 1875, est un Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG) porté par une association loi 1901 à but non lucratif et reconnue d'utilité publique. Depuis 150 ans, il a fait ses preuves en termes d'excellence académique et de créativité, offrant des formations ouvertes à tous et adaptées aux enjeux du monde contemporain grâce à ses 6 facultés, ses 6 instituts de formation professionnelle et ses 9 écoles associées. Chaque année, l'ICP accueille 10 000 étudiants sur son campus de Paris, 900 personnels enseignants et chercheurs et 250 doctorants. En septembre 2021, l'Institut Catholique de Paris a ouvert son premier campus en région, à Reims

Sa signature, « L'esprit grand ouvert sur le monde », est devenue l'emblème d'un campus historique rénové en interaction constante avec la cité en plein cœur du quartier latin, mais aussi de l'attention toute particulière portée au développement intégral de l'étudiant, aux relations avec l'environnement socio-économique et politique, et à la réputation internationale de son unité de recherche « Religion, Culture et Société » labellisée par l'État depuis 2014.

La Faculté de Droit canonique

Fondée en 1895, la Faculté de Droit canonique accueille chaque année près de 200 étudiants, clercs et laïcs. Elle s'inscrit dans le réseau des 42 institutions enseignant le droit canonique dans le monde, discipline aujourd'hui rare dans le paysage universitaire français.

La Faculté de Droit canonique s'attache à promouvoir aussi bien la recherche que l'enseignement de ce droit spécifique, dans une volonté permanente de dialogue avec les autres droits, qu'il s'agisse des droits civils, et notamment le droit français, ou qu'il s'agisse des droits religieux liés à d'autres confessions. Avec la Société Internationale de Droit canonique et de Législations religieuses comparées, la Faculté de Droit canonique collabore à la publication de la Revue *L'année canonique*. Elle a aussi créé le site francophone de droit canonique, www.droitcanonique.fr, dont elle assure la ligne éditoriale.

La *Consociatio Internationalis studio iuris canonici promovendo*

Association internationale, la *Consociatio* entend approfondir et diffuser l'étude du droit canonique et permettre le dialogue entre celui-ci et les droits étatiques. Elle organise ainsi des réunions, séminaires et conventions, elle promeut et facilite la collaboration scientifique et éducative entre les chercheurs de ces disciplines.

Dans ce cadre elle organise tous les trois ans des congrès internationaux, qui sont accueillis au sein des Facultés de Droit canonique. Parmi les membres du comité scientifique, figure Patrick Valdrini, ancien Recteur de l'Institut Catholique de Paris (1992-2004).